



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/42/L.15/Add.1
28 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Point 143 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LE SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN

Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica,
Cuba, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti,
Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou,
République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et
Venezuela : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Sainte-Lucie et
Saint-Vincent-et-Grenadines.